
Nombre de membres

en exercice : 08

Présents : 08

Votants : 08

Séance du mardi 18 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit juin l'assemblée régulièrement convoquée le sept juin, s'est réunie sous la présidence de Nicolas CHOUX.

Sont présents : Mesdames Nadia CHOUX, Laurianne MENIGOZ-DESBRAUX, Messieurs Christophe BEUGNOT, Maxime CHOUX, Nicolas CHOUX, Anthony LANAUD, Jérémy FAIVRE, Jérémy VIDON.

Représenté :

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : M. Anthony LANAUD

Objet : Etude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc photovoltaïque sur Briaucourt

La société VENTELYS ENERGIES PARTAGEES est spécialisée dans la conception et le développement de parcs éoliens et photovoltaïques. Elle a réalisé un diagnostic technique sur le projet de la commune de Briaucourt, et a identifié plusieurs secteurs qui présentent un potentiel de développement photovoltaïque.

La société souhaite ainsi réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Briaucourt.

Les membres du Conseil Municipal présents, après en avoir délibéré à la majorité (1 contre, 2 abstentions, 5 pour) :

- Autorise la société à réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc photovoltaïque ;
- Autorise la société à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires pour l'étude de faisabilité du projet de parc photovoltaïque ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif au projet.

Adopté à la majorité.

Objet : Modification du nombre d'adjoints

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 2 adjoints.

Suite à la démission de Madame BOUDINOT du poste de 1^{er} adjoint, acceptée par Monsieur le Préfet en date du 5 juin 2024, il vous est proposé de réduire à 1 le nombre de poste d'adjoint et d'abroger la délibération n° 14/2020 du 27/05/2020 qui fixait ce nombre à 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents la détermination à 1 poste du nombre d'adjoint au maire et d'abroger la délibération n° 14/2020.

Adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 20h30.